



## Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

### Délibération n°2023-140

**Thème :**  
**Culture**

**Objet :**  
**Conservatoire à  
rayonnement  
intercommunal du  
Briançonnais - Tarifs  
complémentaires  
2023/2024**

**Pôle :**  
**Cohésion sociale et  
territoriale**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

**Étaient représentés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

**Absents excusés :**

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL.

**Secrétaire de séance :**

Thomas SCHWARZ.

**Rapporteur :** M. le Président

**Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 16 novembre 2023 ;
- VU l'avis favorable de la commission Cohésion sociale et territoriale du 20 novembre 2023 ;

- CONSIDERANT** que les professeurs du Conservatoire peuvent être amenés à intervenir auprès de structures d'accueil de personnes en situation de handicap ;
- CONSIDERANT** que le Conservatoire souhaite proposer des masterclass au sein de sa structure ;
- CONSIDERANT** La nécessité d'approuver des tarifs pour ces deux prestations ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Approuve le tarif de l'intervention d'un professeur intervenant auprès de structures d'accueil de personnes en situation de handicap :

Tarif à l'heure	40€
-----------------	-----

- Approuve le tarif d'une masterclass organisée par le Conservatoire dans le cadre d'un projet spécifique :

Tarif à la prestation	200€
-----------------------	------

- Précise que toute intervention fera l'objet d'une convention ;
- Autorise les services à encaisser les recettes correspondantes sur les régies appropriées ;
- Précise que ces tarifs s'appliqueront, dès leur approbation, pour l'année scolaire 2023 -2024 et suivantes et pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

**04 DEC. 2023**

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **04 DEC. 2023**      **04 DEC. 2023**  
Date de Transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.